



L'ESSENTIEL du rapport Mutations du modèle associatif, un virage à prendre

Les associations offrent des espaces de rencontre, de dialogue, d'échange et d'engagement essentiels au bien vivre ensemble. Elles créent un lien puissant au sein de la société. Au-delà de la défense d'intérêt particulier, elles participent à la constitution d'un collectif citoyen, terreau de la démocratie. Pourtant, les associations rencontrent des difficultés grandissantes : démotivation, désengagement des administrateurs et des bénévoles, baisse du nombre d'adhérents, financements et complexités administratives.

Le CESER établit un diagnostic des difficultés identifiées et propose des pistes de réflexion et d'action pour rétablir les associations dans leur adéquation avec leur projet associatif, afin qu'elles demeurent des composantes à part entière de l'édifice social.



Corinne Molina, Élise Moreau et Brigitte Sabard sont les rapporteuses de cette autosaisine.

Corinne Molina est issue du 3^e collège et représente le secteur du patrimoine. Élise Moreau est issue du 3^e collège et représente la Ligue de l'enseignement. Brigitte Sabard est issue du 3^e collège et représente l'environnement et le développement durable.

Depuis quelques années, les associations sont confrontées à de multiples évolutions sociétales (individualisation croissante, hyperconnexion numérique, crise climatique, consumérisme, zapping...) qui questionnent les valeurs individuelles et collectives, les conduisant à modifier en profondeur leur mode d'intervention et leur place dans la société.

Les crises sanitaires et économiques en cours exacerbent les fragilités en accentuant davantage les inégalités et en altérant le lien social et les conditions du vivre ensemble.

Face à ces crises multiples de tout ordre, les associations sont confrontées à la nécessité de faire des choix, de prendre des décisions, pour s'adapter et garantir la pérennité de leur action. Plus de 120 ans après la promulgation de la loi 1901, l'intérêt de l'existence des associations n'est plus à démontrer mais à protéger.

On dénombre près d'1,5 million d'associations actives en France dont près de 65 000 en Bourgogne-Franche-Comté, couvrant des champs aussi divers que culture, jeunesse et loisirs, environnement, emploi, formation, santé, solidarité, social, sport...

90% des associations de la région ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, représentant 570 000 personnes. Le bénévolat est au cœur même des problématiques de ce rapport. Il convient d'apporter les éléments de compréhension autour de l'engagement associatif bénévole.

Enfin, pour exister et agir, les associations sont confrontées aux nécessaires méandres administratifs et aux besoins en ressources financières.

Le CESER, conscient des contraintes budgétaires actuelles, formule 12 préconisations opérationnelles. Certaines répondant à des besoins communs à l'ensemble du secteur associatif, d'autres plus axées sur des publics spécifiques ou des réalités territoriales.

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranche-comte.fr

Rubrique

Les Publications



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

OBSERVER

1. Transformer la mission d'observation de la vie associative, confiée par l'État et le Conseil régional au Mouvement Associatif en 2022, en un véritable Observatoire de la vie associative.

L'objectif est la connaissance des réalités territoriales, des dynamiques sociales et sociétales.

FORMER

2. Inciter le CNFPT, le CNFEL et l'Association des Maires de France, à proposer des formations croisées sur les spécificités et les enjeux du secteur associatif.

Afin d'améliorer la connaissance, la reconnaissance et la compréhension des réalités du secteur associatif par une majorité d'élus et de techniciens des collectivités territoriales.

3. Encourager l'accès aux formations pour les bénévoles et dirigeants des associations, en s'adaptant aux contraintes territoriales.

Il convient d'inciter et de former les bénévoles à la prise de postes à responsabilité (président, trésorier, encadrant de bénévoles).

4. Faciliter la transition des associations à l'ère numérique, en développant notamment l'offre de formations sur les techniques de communication, sur tout le territoire.

Proposer des formations axées sur les technologies numériques, sur la mise en place d'une stratégie concordante avec le projet associatif : site internet, réseaux sociaux...

VALORISER - RECONNAÎTRE - COMMUNIQUER

5. Recenser et centraliser sur une plateforme unique l'ensemble des dispositifs de valorisation du bénévolat, avec pour ambition la reconnaissance de l'engagement des bénévoles et des compétences acquises au cours de leur parcours associatif.

De nombreux dispositifs existent (Passeport bénévole, Portefeuille de compétences, Compte d'Engagement citoyen, Open badges, Bénévalibre...).

ÉCHANGER - SE RENCONTRER

6. Inciter, identifier, repérer, valoriser la création et le développement de tiers-lieux pour accueillir tout type d'associations, quel que soit le champ investi ou les dimensions de la structure.

Dans le cadre de sa politique d'aide au financement des tiers-lieux, le Conseil régional pourrait étendre son soutien au secteur associatif. Ces créations et/ou développement de tiers-lieux ont un intérêt notoire pour les territoires ruraux.

FINANCER

7. Augmenter les subventions de fonctionnement aux associations et généraliser les conventionnements pluriannuels, tout en simplifiant les procédures.

8. Prendre en compte les frais de fonctionnement liés aux actions.

Les frais de fonctionnement sont aujourd'hui inclus dans la rubrique "des charges indirectes réparties affectées au projet". La prise en compte par la Région de ces frais permettrait une réelle reconnaissance.

9. Faciliter les différentes formes de mécénat en créant une synergie entre le secteur associatif et le secteur des entreprises.

Un rendez-vous régulier, annuel, pourrait être organisé sous le patronage du Conseil régional, "La journée du mécénat associatif" et permettre la réunion d'associations et d'entreprises.

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

10. Organiser régulièrement une CTAP pour coordonner les différents échelons territoriaux en vue de créer un service, ou une mission, et venir en appui à la vie associative en milieu rural.

La Région pourrait user de son pouvoir d'invitation afin de réunir les différents acteurs politiques territoriaux.

FAVORISER L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ASSOCIATIVE

11. Encourager l'expérience associative au sein du milieu scolaire, notamment dans les lycées par :

- la promotion et la diffusion du dispositif Junior Association dans les lycées.

- la réactivation de BOUJE permettant des rencontres entre associations et lycéens.

DÉPLOYER GUID'ASSO SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

12. Déployer le parcours d'appui Guid'Asso, porté par l'État et le Mouvement associatif à l'ensemble des départements en mobilisant un soutien financier et un appui technique de la Région.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la séance plénière du 21 novembre 2023.

À SUIVRE...

Conseil économique, social et environnemental régional

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr